

Audit taxonomie et évaluation

Classement des activités de l'entreprise



Pascal Bello
Président-Directeur Général
ESG Score
novembre 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Bello", is placed to the right of the printed name and title.

Démarche et méthodologie

L'audit Taxonomie et l'évaluation des activités de l'ENTREPRISE sont structurants pour le management et répondent à une triple logique d'optimisation des flux d'informations, de gestion des risques et de définition des objectifs de performance extra-financière. L'audit Taxonomie permet d'établir le classement des activités de l'entreprise et de vérifier le processus de reporting installé pour la collecte des données.

Le rapport d'audit de l'agence est structuré en deux parties. La première partie délivre la performance de l'ENTREPRISE en termes de Taxonomie, en classant ses activités selon leurs contributions à l'un, ou plusieurs, des objectifs de la réglementation Taxonomie. La seconde partie évalue la pertinence du modèle méthodologique et la qualité du processus installé pour garantir la fiabilité des données compilées, en analysant les outils utilisés et le système d'information.

L'audit s'effectue sur la base des informations préalablement collectées. Pour chacun des critères de la Taxonomie Verte européenne et pour l'ensemble des activités de l'entreprise, des calculs et des classements sont effectués.

Le modèle d'analyse *AR Activities-Ranking*© de l'agence ESG Score permet de classer chaque activité de l'ENTREPRISE selon une série de critères en adéquation avec la réglementation européenne en vigueur.

Critères de la Taxonomie Verte européenne

- classement par type d'activité (activité éligible VS activité non éligible)
- évaluation de la contribution aux objectifs environnementaux (significative VS non significative)
- vérification de l'absence de préjudice porté aux objectifs environnementaux (atteinte VS non-atteinte)
- vérification des garanties sociales et des Droits de l'Homme minimales (respect VS non-respect)
- classement par type d'activité (alignée VS non-alignée)

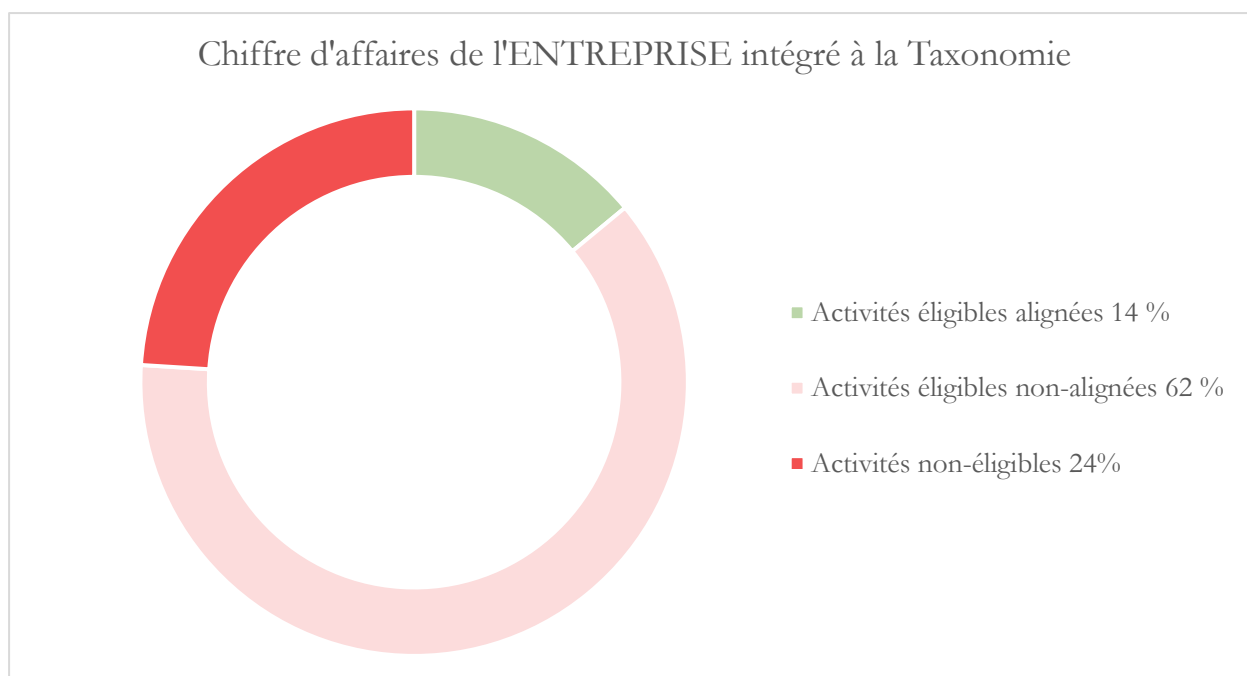
Caractéristiques des activités de l'ENTREPRISE

- typologie des activités
- répartition des activités

Partie I : classement des activités et performance

L'ENTREPRISE soutient les travaux de la commission européenne pour définir un ensemble de critères techniques aidant les acteurs privés et publics à orienter leurs investissements vers des projets accompagnant la transition vers une économie durable et bas carbone. Conformément au règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE), l'ENTREPRISE publie la part de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissement et d'exploitation considérées comme durables sur le plan environnemental.

Graphique : classement du chiffre d'affaires selon l'alignement des activités



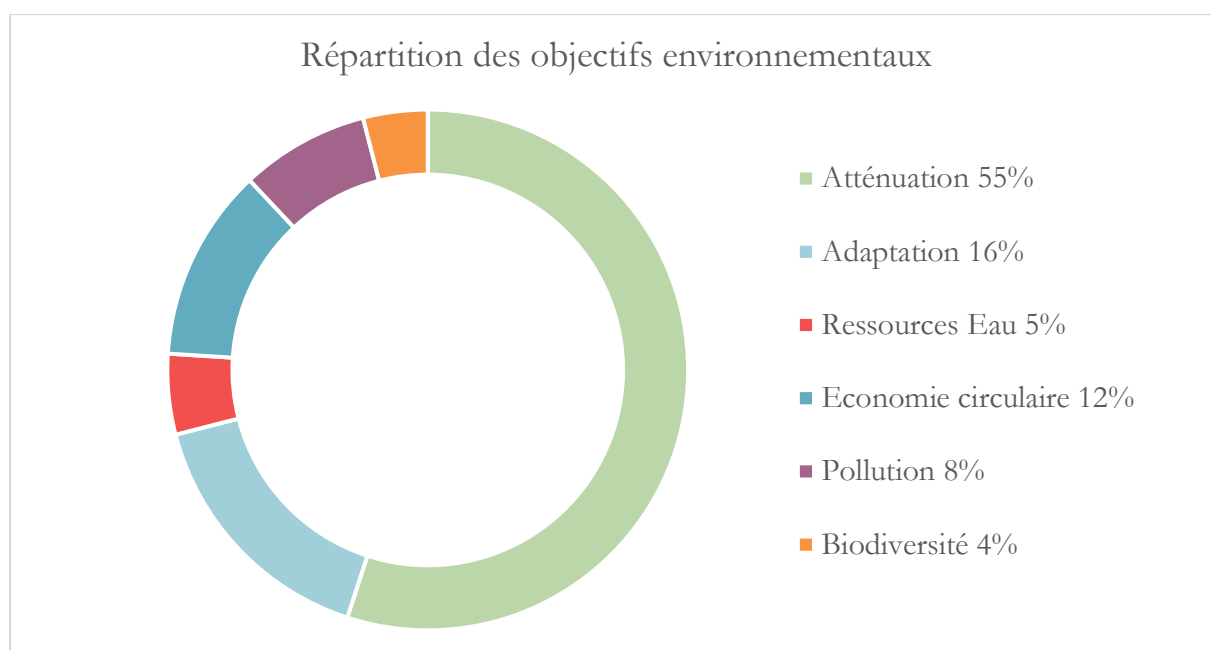
Eligibilité

Le classement des activités de l'ENTREPRISE s'effectue en vertu de la typologie des activités. De facto, les activités opérées dans les secteurs listés par la Taxonomie sont potentiellement des activités éligibles. A contrario, les activités opérées dans les secteurs non listés par la Taxonomie sont exclues de la liste des activités éligibles. 76% des activités de l'ENTREPRISE sont réalisées dans les secteurs listés par la Taxonomie. 24% des activités sont réalisées dans les secteurs exclus par la Taxonomie.

Evaluation de la contribution aux objectifs environnementaux

Les activités éligibles deviennent « alignées » à la Taxonomie lorsqu'elles satisfont une série d'exigences. La première d'entre elles concerne la contribution substantielle à au moins un des 6 objectifs environnementaux. Cette contribution est déterminée sur la base de critères techniques scientifiques « Technical Screening Criteria », détaillés activité par activité. Les objectifs environnementaux concernent l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la gestion des ressources en eau, l'économie circulaire, les pollutions et la biodiversité.

Graphique : répartition par type d'objectif des activités alignées de l'ENTREPRISE



Vérification de l'absence de préjudice porté aux objectifs environnementaux

La deuxième exigence suppose de ne causer de préjudice important à aucun autre des 6 mêmes objectifs environnementaux. Sur ce point également, le préjudice est déterminé selon des critères prévus par la norme.

Vérification des garanties sociales et des Droits de l'Homme minimales

La troisième exigence suppose de satisfaire des garanties minimales de respect des droits de l'Homme, régies par les principes directeurs de l'OCDE, l'ONU et l'OIT.

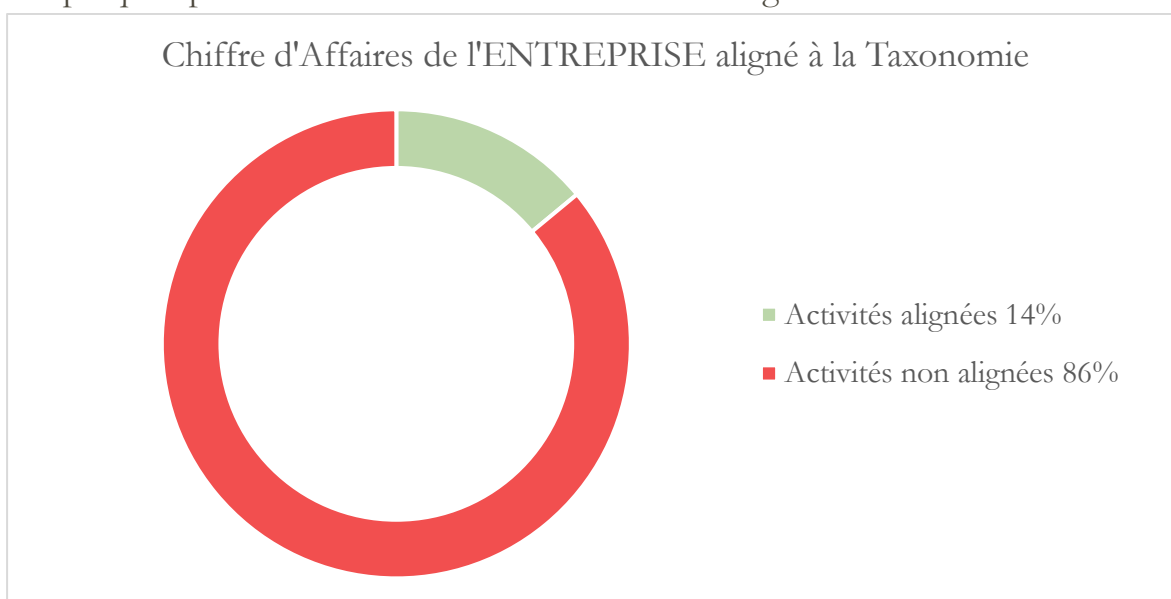
Pour ces trois étapes (contribution significative, DNSH et garanties minimales), l'ENTREPRISE a passé chacune de ses activités éligibles au crible des critères techniques définis.

Alignement

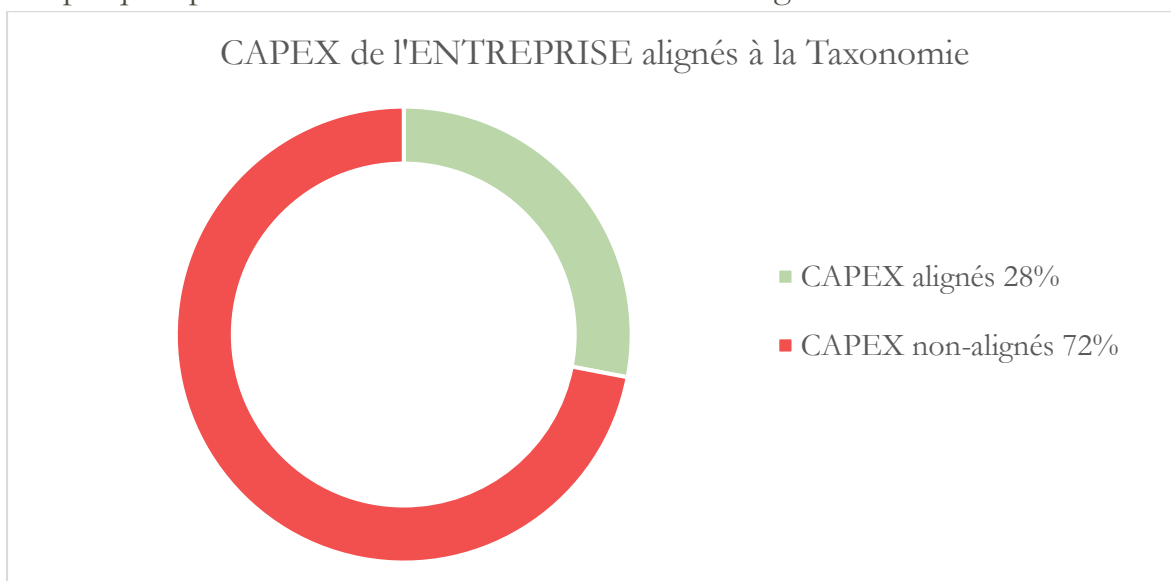
Le degré d'alignement se traduit par la publication de 3 indicateurs financiers que sont le Chiffre d'Affaires, les CAPEX et les OPEX. Après calculs, la performance de l'ENTREPRISE s'établit comme suit :

- La part de chiffre d'affaires des activités alignées à la Taxonomie est de 14%, représentant une part limitée des activités de l'ENTREPRISE.
- La part des CAPEX relative à des activités alignées est de 28%, indiquant ainsi les intentions stratégiques de l'ENTREPRISE en matière environnementale.
- La part des OPEX relative à des activités alignées est de 18%, en proportion limitée et plus faible que celle de la part du chiffre d'affaires.

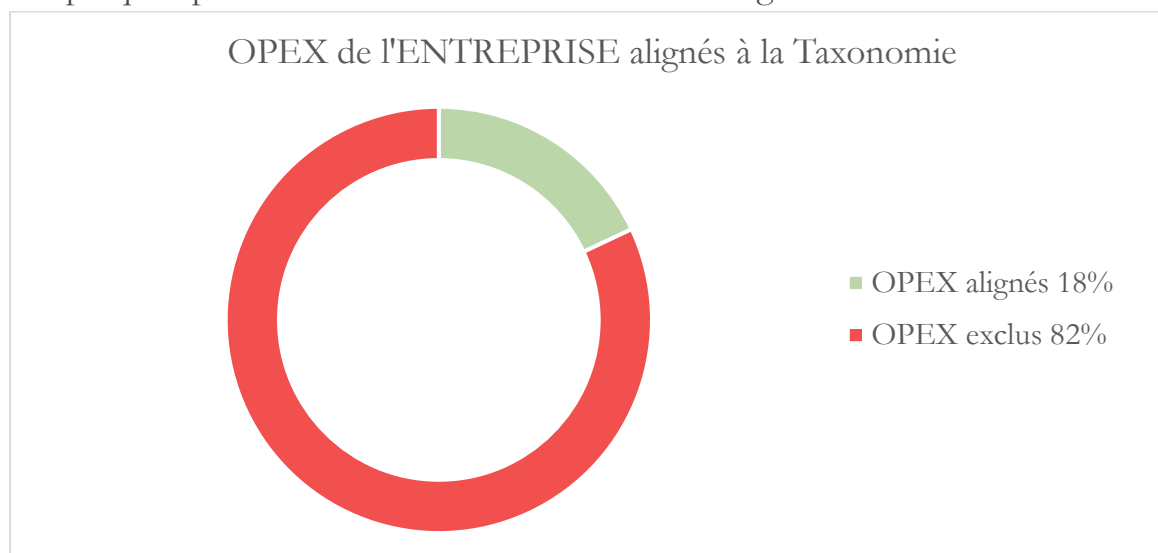
Graphique : part du chiffre d'affaires des activités alignées



Graphique : part des CAPEX relative aux activités alignées



Graphique : part des OPEX relative aux activités alignées



Partie II : méthodologie et processus de reporting

En lien avec les indicateurs présentés ci-dessus, l'ENTREPRISE a indiqué ses méthodes d'identification des activités éligibles et alignées ainsi et décrit les méthodes de calcul des indicateurs.

Pour justifier les montants de CAPEX alignés, l'ENTREPRISE a présenté son plan d'investissement de transition carbone validé par le Conseil d'Administration, ayant pour objectif d'étendre le périmètre des activités alignées à moyen terme.

Périmètre du reporting

La totalité des activités de l'ENTREPRISE est passée au screening de l'analyse Taxonomie. Les chiffres annoncés de la performance Taxonomie de l'ENTREPRISE sont ceux de la totalité de ses entités le constituant. Le système d'information installé pour le reporting des données couvre 100% du périmètre de l'ENTREPRISE et crédibilise les calculs effectués.

Matrice du reporting

Le tableau de collecte des données intègre la totalité des exigences exprimées par la commission européenne pour la fiabilité des informations et l'évitement du greenwashing. L'outil méthodologique utilisé par l'ENTREPRISE offre toutes les garanties pour un reporting efficace et fiable des informations.